

RÈGLEMENT COMPLET
Opération de Promotion « LES JOURS BLEUS HAGER »

Article 1 : Société Organisatrice

La société HAGER SAS, société par actions simplifiée, au capital social de 39 365 700 euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de SAVERNE sous le numéro 712 063 759, dont le siège social est situé 132 Boulevard d'Europe 67215 OBERNAI organise une opération de promotion qui s'intitule «Les jours BLEUS Hager». Elle se déroulera du 03/02/2025 au 18/05/2025 inclus à minuit.

Article 2 : Présentation de l'opération

L'opération a pour objet de permettre aux participants de cette promotion de cumuler des points en échange d'achats de produits de la marque Hager éligibles à l'opération.

Pour cela, les participants doivent : créer un compte, déclarer leurs achats de produits Hager éligibles à l'offre, télécharger les justificatifs demandés (facture au nom du demandeur/ société).

Chaque déclaration conforme permettra aux participants de cumuler des points. Les participants pourront suivre leur solde de points via leur compte.

Les participants ayant cumulé des points auront la possibilité de commander des cadeaux selon le palier atteint :

- Palier 1 : avoir cumulé au moins 300 points (soit 300€ d'achat déclarés minimum)
- Palier 2 : avoir cumulé au moins 700 points (soit 700€ d'achat déclarés minimum)
- Palier 3 : avoir cumulé au moins 1500 points (soit 1 500€ d'achat déclarés minimum)

Soit,

1 € = 1 point. Les points seront attribués en fonction du montant HT de produits Hager éligibles de chaque facture, de manière à atteindre les paliers. Ce montant, arrondi à l'€ supérieur, fera gagner 1 point par €. Chaque facture remontée s'ajoute aux précédentes.

L'installateur peut transmettre autant de facture qu'il le souhaite pendant la période donnée. Même si elle n'atteint pas le palier, celle-ci doit être enregistrée et les euros déclarés doivent être enregistrés. Il peut ensuite les cumuler jusqu'à l'atteinte d'un palier et choisir un cadeau ou continuer le cumul pour atteindre un autre palier.

Chaque palier propose deux cadeaux différents.

Les participants sont limités à deux commandes de cadeau par palier.

Article 3 : Conditions de participation

L'opération est réservée aux installateurs ayant acheté des produits Hager éligibles à l'opération, dans les enseignes participantes. Sont exclus les particuliers, les distributeurs, les membres du personnel de la Société Organisatrice ainsi que toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion de l'opération.

L'inscription à l'opération est gratuite et donne accès aux cadeaux proposés sur la plateforme en ligne : <https://www.hager-lesjoursbleus.com>. Il ne sera admis qu'un seul compte participant par société. Tout manquement à cette règle entraînera la suppression immédiate de tous les comptes sans recours possible sur les gains et sans que cela ne puisse donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

Les achats de produits Hager éligibles à l'opération doivent être effectués entre le 03/02/2025 et le 16/03/2025.

Article 4 : Inscription

Pour vous inscrire à l'opération « Les jours BLEUS Hager » rendez-vous sur <https://www.hager-lesjoursbleus.com> puis cliquez sur l'onglet « mon compte » puis sur « je m'inscris ». Vous devrez alors compléter le formulaire d'inscription avec les informations ci-dessous :

- 1- **MA SOCIETE :**
 - Raison Sociale*, N° de Siret*, Adresse postale*, Complément d'adresse, Code postal*, Ville*
- 2- **MES COORDONNES :**
 - Civilité*, Nom*, Prénom*, Date de naissance, Numéro de téléphone*, Adresse mail*, Profession, Contact commercial Hager
- 3- **MES IDENTIFIANTS**
 - Email*, Mot de passe*, Confirmation mot de passe*

L'inscription de chaque participant se fait sur le site <https://www.hager-lesjoursbleus.com>. Une fois leur inscription finalisée, les participants reçoivent un mail qui confirme leur inscription (vérifier les SPAMS). Ils pourront ensuite se connecter à leur compte et déclarer directement en ligne leurs achats de produits Hager éligibles à l'opération en fournissant la ou les factures où se trouvent les références au format PDF, JPEG ou PNG ainsi qu'en indiquant la date de la facture, son numéro et le nom de l'enseigne d'achat. Les informations communiquées devront être complètes, exactes et à jour. Sauf accord préalable et explicite de votre part les données seront à l'usage exclusif du Programme et ne feront l'objet d'aucune utilisation par des tiers conformément aux règles en vigueur (RGPD).

Article 5 : Produits éligibles à l'opération

Chaque achat de produits Hager éligibles à l'opération permet de cumuler des points afin d'atteindre des paliers et commander des cadeaux associés à ces paliers.

Les participants à l'opération « Les jours BLEUS Hager » peuvent déclarer leurs achats jusqu'au 18/04/2025 à minuit. Passé ce délai, les déclarations ne pourront plus être prises en compte. La vérification de l'éligibilité des produits se fera à partir de la référence indiquée sur la facture, de manière automatique et manuelle.

[Cliquez ici pour télécharger la liste des produits éligibles](#)

Article 6: Points de vente participants à l'opération

Pour que votre déclaration soit conforme, il est nécessaire que vos achats de produits Hager éligibles à l'opération soient effectués dans un point de vente participant.

[Cliquez ici pour télécharger la liste des points de vente participants.](#)

Article 7 : Acquisition des points

RÈGLEMENT COMPLET

Opération de Promotion « Les jours BLEUS Hager »

Chaque déclaration d'achat de produits Hager éligibles à l'opération conforme permet aux participants de cumuler des points. 1euro HT déclaré est égal à un point cumulé. Les participants auront l'opportunité de cumuler des points durant toute la durée de l'opération, c'est-à-dire du 03/02/2025 au 18/04/2025 à minuit. Le participant devra atteindre un ou plusieurs palier(s) cités ci-dessous pour commander le(s) cadeau(x) auxquels il a droit selon le palier atteint:

- Pour atteindre le palier 1, le participant doit cumuler 300 points
- Pour atteindre le palier 2, le participant doit cumuler 700 points
- Pour atteindre le palier 3, le participant doit cumuler 1500 points

Soit : 1 € = 1 point. Les points seront attribués en fonction du montant HT de produits Hager éligibles de chaque facture, de manière à atteindre les paliers. Ce montant, arrondi à l'€ supérieur, fera gagner 1 point par €. Chaque facture remontée s'ajoute aux précédentes.

Les déclarations de points, si elles sont conformes, sont validées sous 72 heures ouvrées. En cas d'invalidation, le participant reçoit un mail d'information avec le motif de refus.

Le relevé de points et l'historique des crédits et débits de points de chaque participant sont accessibles sur le site <https://www.hager-lesjoursbleus.com> sur la page « Mon compte », rubrique « Ma cagnotte ».

Article 8 : Commander ses cadeaux

A partir de 300 points obtenus et dans la limite de 5000 points, les participants peuvent convertir leurs points en cadeaux proposées dans la boutique du site <https://www.hager-lesjoursbleus.com>.

L'opération fonctionne sur le principe de paliers à atteindre pour accéder à un niveau de cadeaux. Les paliers sont les suivants :

- Palier 1 : Les installateurs ayant cumulé au moins 300 points auront accès à la vitrine cadeaux du palier 1.
- Palier 2 : Les installateurs ayant cumulé au moins 700 points auront accès à la vitrine cadeaux des paliers 1 et 2.
- Palier 3 : Les installateurs ayant cumulé au moins 1500 points auront accès à la vitrine cadeaux des paliers 1, 2 et 3.

Les installateurs sont limités à deux cadeaux par palier.

Après chaque commande, le solde de points des installateurs sera mis à jour. Le nombre de points de chaque commande sera décompté du solde de points acquis.

Les points crédités sont utilisables jusqu'au 18/05/2025 à minuit. Passé ce délai, les points non utilisés sont définitivement perdus.

Les points acquis ne sont pas cessibles et ne peuvent donner lieu à remboursement ou échange en valeur monétaire.

Les stocks de cadeaux proposés sont limités. L'Organisateur pourra donc remplacer un article épuisé par un produit équivalent ou de même valeur. L'Organisateur se réserve également la possibilité de refuser

les commandes de cadeaux qui lui sembleraient anormales ou abusives au regard des stocks disponibles. Les photos des cadeaux ne sont pas contractuelles.

Article 9 : Livraison des cadeaux

Les cadeaux commandés seront disponibles dans les points de vente participants à l'opération. Lors du passage de leur commande, les participants pourront choisir le point de vente pour la livraison dans lequel ils souhaitent récupérer leur(s) cadeau(x), en fonction des lieux où ils ont acheté des produits Hager éligibles à l'opération.

Les cadeaux sont de ce fait livrés en France métropolitaine dans le point de livraison mentionné sur le bon de commande, préalablement choisi par le participant lors de sa commande.

Les cadeaux seront remis à un interlocuteur dont les coordonnées sont connues de la Société Organisatrice. Il sera en charge de remettre en main propre les cadeaux des participants ayant sélectionné son point de vente.

Selon leur disponibilité, les cadeaux sont livrés franco de port dans un délai de 2 à 4 semaines à partir du traitement de la commande, en France métropolitaine.

Les colis sont pris en charge par la Poste ou GSL.

Vous pouvez suivre l'évolution de la livraison en vous connectant directement sur notre site <https://www.hager-lesjoursbleus.com> dans la rubrique « Mes commandes » dans votre espace. Il vous suffit alors de cliquer sur le numéro de colis pour suivre l'évolution de votre livraison.

Les cadeaux sont livrés en France métropolitaine dans le point de livraison mentionné sur le bon de commande et préalablement choisi par le participant lors de sa commande.

Article 10 : Garantie/SAV

Toute réclamation au titre d'une non-conformité ou d'un défaut apparent affectant le Cadeau choisi par le Bénéficiaire devra être formulée par mail à l'adresse contact@lesjoursbleushager.fr dans un délai maximum de 7 jours suivant la livraison de celui-ci. A défaut, elle ne pourra être prise en compte.

Les Cadeaux non conformes ou apparemment défectueux signalés dans le délai et la forme ci-dessus seront échangés dans la mesure où le produit est toujours disponible. Dans le cas contraire, le Bénéficiaire choisira un autre cadeau suite au re crédit de ses points.

A cet effet, les cadeaux devront être retournés dans leur état d'origine avec l'ensemble de leurs accessoires et notices en suivant la procédure qui aura été communiqué au Bénéficiaire par mail lors de l'accord de retour. Les frais de retour ne sont pas à la charge du Bénéficiaire. Ce dernier reçoit une étiquette « Colissimo retour » pour nous retourner le cadeau.

Au-delà du délai ci-dessus indiqué, notre société ne sera tenue à aucune garantie.

Les conditions de ce retour vous seront indiquées par notre service Clients à l'adresse contact@lesjoursbleushager.fr du lundi au vendredi de 9H à 18H.

Article 11 : Règlement

La participation à l'opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Il ne sera répondu à aucune demande (par courrier électronique, courrier postal ou par téléphone) concernant l'interprétation ou l'application du règlement, concernant les modalités et mécanismes de l'opération.

Article 12 : Limite de responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du programme notamment dû à des actes de malveillances externes. La connexion de toute personne au site internet et la participation du programme se fait sous son entière responsabilité.

Il appartient donc à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte due à des actes de malveillance extérieures, et notamment les virus.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient se connecter au site de la promotion du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de problèmes inhérents au mauvais acheminement du courrier ou de tout autre problème qui ne lui serait pas imputable et qui interviendrait pendant la durée de l'opération.

Si les coordonnées d'un participant sont inexploitablees ou si le participant ne peut être identifié ni par son nom, sa société, son numéro de téléphone ou son adresse e-mail, il n'appartient pas à la Société Organisatrice d'effectuer des recherches complémentaires afin de retrouver le participant indisponible, qui ne recevra ni son cadeau ni aucun dédommagement ou indemnité.

Dans le cas où le participant n'aurait pas retiré son cadeau pendant les délais impartis dans le point de livraison qu'il aura lui-même sélectionné, il serait considéré comme ayant renoncé purement et simplement à son cadeau. Le cadeau ne sera pas attribué et ne pourra en aucun cas être réclamé ultérieurement. Il restera la propriété de la Société Organisatrice.

En cas de renonciation expresse du participant à bénéficier de son cadeau ou, n'ayant sélectionné son cadeau dans le délai précédemment cité (18/05/2025), ceux-ci sera conservé par la Société Organisatrice et pourra être utilisé dans le cadre d'une opération ultérieure, si la nature du cadeau le permet, et sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée de ce fait.

Article 13 : Disqualification

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur profession (activité et n° de SIRET de l'entreprise qui les emploie), leur identité, leur adresse professionnelle et leur numéro de téléphone dans le cadre du programme. Toute participation non conforme au présent règlement, incomplète ou avec des coordonnées erronées sera considérée comme nulle.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou une partie de l'opération s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment du fait de la participation sous l'identité

d'un tiers dans le cadre de la participation à l'opération et/ou de la détermination des participants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les cadeaux aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article 14 : Force majeure

La Société Organisatrice se réserve le droit, à tout moment, de modifier le présent règlement. Sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler la présente opération, à l'écourter, la proroger, la reporter, la suspendre ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Article 15 : Exonération de responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout défaut ou dysfonctionnement des cadeaux qui relèvent de la seule responsabilité du fabricant.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir au(x) gagnant(s) pendant l'utilisation et/ou la jouissance des cadeaux.

Article 16 : Droits de propriété intellectuelle et droits d'auteur

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle et le droit d'auteur, l'utilisation de tout ou partie des éléments faisant l'objet d'un droit de propriété intellectuelle ou protégé par le droit d'auteur reproduit dans le cadre de l'opération est strictement interdit, sauf autorisation expresse et préalable de la Société Organisatrice.

Article 16 : Droit applicable et litiges

L'opération de promotion « Les jours BLEUS Hager » est soumise au droit français.

Tout litige concernant l'interprétation du règlement et/ou les cas non prévus par le présent règlement feront l'objet d'un règlement amiable. A défaut, il sera soumis aux juridictions du ressort de la Cour d'appel de Paris.

Article 17 : Protection des données personnelles

Les données personnelles transmises par les participants font l'objet d'un traitement informatique pour les besoins de la gestion de ce programme et sont destinées à la société HAGER. Les données autres que Hager (autres achats sur la facture) ne seront pas collectées.

Conformément à la loi dite "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, telle que modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant qu'il peut exercer en s'adressant à la société organisatrice.